

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christina Maltais-Laberge

<https://www.cadre21.org/membres/6eb3fc397ed6abee8125b71f>

Date d'obtention : 2022-09-15 18:30:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que dans la plus part des cas la référence première est la trousse d'intervention Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui, je vais faire attention de ma façon d'intervenir avec les jeunes. Parce que, j'ai été informé de ce que je devais faire et ne pas faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention au manque de coordination en les intervenants. Que les photos ne soit divulguer d'avantage sans toutefois regarder le contenu.